

Carte tarifaire électricité TotalEnergies Injection - **février** 2022

Conditions particulières relatives à la formule Injection en Région de Bruxelles-Capitale – TVA non incluse

L'offre TotalEnergies Injection est une formule tarifaire uniquement accessible aux consommateurs professionnels avec une installation de production d'énergie décentralisée d'une puissance AC maximale de 10 kVA, et ayant souscrit un Contrat de fourniture d'énergie avec une activation du Contrat d'injection pour l'électricité chez TotalEnergies.

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région Bruxelles-Capitale. Ces conditions sont applicables :

- aux nouveaux Contrats de fourniture d'énergie de 1, 2 ou 3 ans établis en février 2022 avec une activation du Contrat d'injection;
- aux Contrats de fourniture d'énergie renouvelés en **avril** 2022 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application) avec une activation du Contrat d'injection.

L'énergie produite et injectée sur le réseau devra faire l'objet d'une facturation conformément au contrat d'injection, à réaliser à travers la plateforme injection de l'espace client MyTotalEnergies (https://my.totalenergies.be/fr/professionnels/home.html) par le client¹. A moins que celui-ci n'ait déclaré par écrit à TotalEnergies qu'il décide recourir au service de Fluvius ou d'un autre fournisseur pour la gestion de son injection. Dans ce cas, la procédure prévue aux conditions générales du contrat d'injection s'appliquera.

1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe

	ENERGIE (C€/KWH)			REDEVANCE FIXE (€/an)
Type de compteur	Jour	Nuit	Exclusif nuit	KEDEVANCE FIXE (€/dfl)
Mono-horaire	11,8705	-	-	0,00
Bi-horaire	13,7652	7,7691	-	0,00
Mono-horaire et exclusif nuit	11,8705	-	7,7691	0,00
Bi-horaire et exclusif nuit	13,7652	7,7691	7,7691	0,00

Les tarifs fournisseur sont fixés pendant la période contractuelle.

L'offre Injection est soumise aux conditions générales de TotalEnergies. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de TotalEnergies (https://totalenergies.be/fr/conditions-de-vente), les présentes conditions prévalent.

¹Une proposition de facture est établie dans MyTotalEnergies dès que Fluvius indique à TotalEnergies la quantité d'énergie que le client a injectée sur le réseau. Le client est alors en mesure de visualiser et accepter cette facture dans son espace client. Après validation par le client, TotalEnergies acquitte la facture. Pour obtenir un accès à la plateforme Injection de l'espace client MYTOTALENERGIES, le client doit faire une demande par mail à l'adresse mygreenproduction@totalgp.be